

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Date de la convocation :

29 juin 2017

Date d'affichage :

29 juin 2017

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUQC –
Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT - Jean-Marc COSTENTIN – Patricia
PAUTONNIER - Madeleine DENIS – Aline JOSSE –
Christian THÉBAULT – Nicolas HARDY – Karine HUART
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI – Charles DAVENEL
– Anne LEGOUBÉ – Sébastien TROUVÉ – Anne-Marie
VEILLÉ

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEBOUQC
est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017
- Location du bar-tabac : bail avec Monsieur LAISNÉ (*délibération*)
- Aire de jeux rue du Stade : acquisition d'une parcelle (B 863) appartenant au Comité Fougerais d'Enseignement Catholique (*délibération*)
- Délégation du service public d'assainissement collectif :
 - Choix du mode de gestion au vu du rapport initial (*délibération*)
 - Constitution de la commission d'ouverture des plis (*délibération*)
- Subvention à l'association Union Sportive Billé-Javené (*délibération*)
- Avenant au marché PIGEON T.P. aménagement rue du Stade (*délibération*)
- Suppression du poste d'attaché principal (*délibération*)
- Approbation convention de prestation de service ADS (Autorisations du Droit des Sols) - SCOT (*délibération*)
- Rapport d'activité du service ADS 2016
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Acquisition de la propriété PEIGNÉ

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 14 juin 2017. Une demande d'ajout des résultats du 1^{er} vote à bulletin secret sur les rythmes scolaires est formulée. Le procès-verbal va être complété en ce sens.

Propriété PEIGNÉ

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de son rendez-vous du jour avec Monsieur PEIGNÉ, propriétaire du chemin longeant la partie droite du presbytère qui accède à sa propriété, sur lequel la commune a un droit de passage.

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, la commune lui a émis son souhait d'acheter ce chemin, ou une partie, sachant qu'il va être dégradé par les travaux.

Après réflexion, Monsieur PEIGNÉ souhaite finalement vendre la totalité de sa propriété c'est-à-dire le chemin d'accès, la maison et le terrain, ce qui fait une superficie de 786 m² au total.

Vu le projet de la commune et de celui de Fougères Habitat, les élus sont très intéressés par cette acquisition et demande à Monsieur le Maire de négocier l'achat en proposant jusqu'à 120.000 euros maximum sachant qu'il y a eu une estimation des Domaines à 96.300 euros en mars 2016.

Un débat s'instaure sur le devenir de la maison. Faut-il la démolir, la rénover... ?

Location du bar-tabac : bail avec Monsieur LAISNÉ

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Suite à l'acquisition du bâtiment du bar-tabac, et pour la signature du bail avec Monsieur LAISNÉ, futur exploitant de ce commerce, le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil sur le montant du loyer pendant les travaux et précise qu'il faut aussi, dès à présent, déterminer le montant du loyer, la superficie louée, après les travaux.

Des renseignements près des communes de La Selle-en Luitré, Luitré, sur le montant des loyers pratiqués ont été recueillis. Luitré a, par exemple, mis en place des loyers progressifs sur les premières années.

Monsieur le Maire donne aussi lecture des souhaits de Monsieur LAISNÉ :

- être locataire de la totalité de la superficie commerciale du rez-de-chaussée d'environ, après travaux, de 250 m² ;
- pouvoir bénéficier d'un droit de regard sur lesdits travaux ;

- ne veut en aucun cas qu'une activité concurrente et similaire (commerce de bouche) soit implantée à côté de son commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Pendant la durée des travaux, un avenant au bail commercial existant devra être pris pour la réduction du loyer et il est décidé de fixer son montant, hors charges, à 150 euros par mois pour une superficie commerciale au rez-de-chaussée d'environ 70 m² (usage de bar-tabac) et 70 m² à l'étage (usage de réserve) soit au total 140 m² et ce à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- A l'issue des travaux, un nouveau bail commercial sera signé et il est décidé d'appliquer un montant de loyer progressif sur 6 ans pour la surface commerciale du rez-de-chaussée d'environ 250 m² au maximum, outre une terrasse extérieure éventuellement aménagée dans le cadre de ces travaux de rénovation :

	Prix de location hors charges au m ² par mois	Superficie	Total location hors charges par mois
1 ^{ère} année	3,00 €	250 m ²	750,00 €
2 ^{ème} année	3,10 €	250 m ²	775,00 €
3 ^{ème} année	3,20 €	250 m ²	800,00 €
4 ^{ème} année	3,30 €	250 m ²	825,00 €
5 ^{ème} année	3,40 €	250 m ²	850,00 €
6 ^{ème} année	3,50 €	250 m ²	875,00 €

- La fin des travaux devra être notifiée par la Commune au locataire en place, et ce, à l'effet de permettre ce nouvel aménagement du loyer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir et notamment l'avenant au bail commercial existant rédigé en l'étude de Me Bastien BLANCHET et le nouveau bail commercial à venir.

Un relevé du bâtiment va être réalisé par GÉOMAT nécessaire au bureau d'étude CÉRUR avec qui la commune a engagé une mission en tant que « programmiste ».

Aire de jeux rue du Stade – acquisition d'une parcelle au CFEC

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Suite à la création de l'aire de jeux rue du Stade à proximité de l'école privée et suite à l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle B 865 à l'Association diocésaine de Rennes par délibération n°40-01 en date du 17 avril 2013, il convient aussi d'acquérir la parcelle B 863 au Comité Fougereais d'Enseignement Catholique.

Ces 2 acquisitions feront l'objet d'un même acte de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle B 863 d'une superficie de 93 m² (jusqu'à la clôture de la cour de l'école), à titre gratuit, appartenant au Comité Fougereais d'Enseignement Catholique, avec une servitude pour le droit d'accès et de passage ;
- Les frais annexes à cette acquisition seront à la charge de la commune dont les frais d'acte qui sera passé en l'étude de Maître PERRAUT-PIRIOUX-MEVEL, notaires à RENNES, 7 rue de la Visitation ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, à l'opération 26 en section d'investissement.

Délégation du service public d'assainissement collectif

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le Maire informe de l'échéance du contrat d'affermage actuel avec la SAUR au 31 décembre 2017 et de la mission d'assistance et de conseil confiée au bureau d'étude N.T.E. pour la consultation.

Avant le lancement de cette consultation, il convient de choisir le mode de gestion, la durée du contrat et constituer une commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

• Choix du mode de gestion au vu du rapport initial et durée du contrat :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à la majorité :

- d'approuver le principe d'un contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement y compris le traitement et la collecte ;
- que ce contrat sera d'une durée de 10 années ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016, du décret du 1er février 2016 et des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

• Constitution de la commission d'ouverture des plis

Au vu des modalités d'élection des membres de la commission, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission :
 - le dépôt des listes interviendra durant la suspension de la séance du conseil municipal ;
 - les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

- Procède à une suspension de séance afin de permettre le dépôt des listes.

Considérant qu'au cours de la suspension de séance du conseil municipal la liste qui s'est fait connaître est la suivante :

Titulaires	Suppléants
BENEDETTI Michel	BRARD Michel
HUART Karine	VALLET Jean-Luc
DENIS Madeleine	BOULDÉ Cécile

- Procède au vote qui donne le résultat suivant :
 - nombre de bulletins : 14
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu : 14 voix

- proclame que la composition de la Commission est la suivante :

Titulaires	Suppléants
BENEDETTI Michel	BRARD Michel
HUART Karine	VALLET Jean-Luc
DENIS Madeleine	BOULDÉ Cécile

Subvention à l'association U.S.B.J.

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le Maire rappelle la mise à disposition de Brewen TABURET, comme animateur TAP à raison de 10 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat aidé CAE, par l'association Union Sportive Billé-Javené. Le tarif de participation horaire de la commune est de 5 € correspondant au montant restant à la charge de l'association.

Pour la période de janvier 2017 au 7 juillet 2017 :

27 semaines x 10 heures = 270 heures x 5 € = **1.350,00 €.**

Après présentation de la demande, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- verser une subvention d'un montant de 1.350 € à l'association U.S.B.J. – Union Sportive Billé-Javené
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Travaux aménagement rue du Stade - avenant au marché PIGEON T.P.

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Stade, Monsieur le Maire rappelle la délibération n°46-01 du 22 mars 2017 décidant de retenir l'entreprise PIGEON T.P. et informe de quelques travaux supplémentaires :

- Busage le long de la Ferdinandière avec regard et tête de pont ;
- Bicouche en rive le long du terrain de foot ;
- Déplacement d'un branchement eaux usées.

Il propose d'accepter un avenant au marché initial avec l'entreprise PIGEON T.P. d'un montant de 4.895,00 € HT – 5.874,00 € TTC.

Marché initial	:	169.637,35 € HT	-	203.564,82 € TTC (y compris option)
Avenant proposé	:	4.895,00 € HT	-	5.874,00 € TTC
Total	:	174.532,35 € HT	-	209.438,82 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant proposé pour un montant de 4.895,00 € HT - 5.874,00 € TTC portant le montant total du marché à 174.532,35 € HT - 209.438,82 € TTC (y compris option terrain de foot) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 67, article 2315.

Suite à un questionnement de Nicolas HARDY, il est précisé qu'un engazonnement sera réalisé le long de l'exploitation de M. et Mme LEBEAU et en face, côté salle des fêtes, un engazonnement et des plantations d'arbres. L'aménagement de « l'entrée de bourg » sera l'objet d'un futur chantier.

Suppression du poste d'Attaché principal

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de la vacance du poste d'Attaché principal suite au départ à la retraite de Marie-Françoise HAMARD. Ce poste peut donc être supprimé. Il informe aussi de l'obligation, avant la décision du conseil municipal, de consulter le Comité Technique départemental pour avis consultatif.

Suite à la réunion du Comité Technique du 3 juillet 2017, qui a émis des avis favorables, Monsieur le Maire propose la suppression du poste d'Attaché principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- supprimer le poste d'Attaché principal (poste à temps complet) à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- mettre à jour le tableau des effectifs ;
- autoriser le Maire à signer tout document à intervenir.

SCOT – service ADS – Rapport d’activité 2016 et approbation convention de prestation

Présentation : Michel BRARD – Adjoint

Michel BRARD, Adjoint, rappelle la convention passée avec le SCOT pour le service d’instruction des autorisations du droit des sols (A.D.S.) depuis le 1^{er} juillet 2015.

Il présente le rapport d’activité 2016 de ce service :

- le territoire d’intervention : 30 communes ;
- la tarification des actes ;
- l’organisation du service : nombre d’agents, répartition ;
- l’activité du service : accompagnement des communes, bilan (nombre de dossiers, recettes, répartition par type de dossiers, l’évolution du nombre de dossiers...).

Après présentation de ce rapport, Michel BRARD précise qu’il convient de renouveler cette convention de prestation de service avec le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères, à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour 42 mois (jusqu’au 31 décembre 2020).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d’activité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l’unanimité :

- d’approuver les termes de la convention proposée ;
- d’accepter la participation financière qui sera calculée à partir d’une tarification à l’acte tenant compte de la prise en charge partielle par la communauté d’agglomération ;
- d’autoriser Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dont la convention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de chaque année en section de fonctionnement (coût 2016 : 3.152 €).

Il est remarqué que ce service est satisfaisant et « indispensable ».

Questions diverses

Rythmes scolaires : Catherine LEBOUQC donne lecture du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet le retour à la semaine de 4 jours.

Elle informe aussi de l’avis favorable du directeur académique suite à notre demande de dérogation pour la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée prochaine 2017-2018.

Le planning de chaque agent communal intervenant aux activités TAP, à raison de 5 heures par semaine, va être réorganisé. Une partie de ces heures sera affectée au centre de loisirs le mercredi matin.

Les contrats à durée déterminée des autres intervenants ne seront pas renouvelés.

Projet du bar-tabac : la proposition du cabinet d’étude CÉRUR, programmiste, a été validée pour un montant de 4.650,00 € HT – 5.580,00 € TTC (+ 650,00 € HT – 780,00 € TTC pour une réunion supplémentaire).

Devis ACROPOSE : un devis d’un montant de 3.189,50 € HT – 3.827,40 € TTC a été validé pour l’acquisition de potelets et barrières afin d’aménager les abords des 2 écoles.

Contrat à Durée Déterminée de Anne TRÉMION : le contrat prend fin au 31 juillet 2017 et il lui sera proposé un contrat à durée indéterminée, cet agent donnant satisfaction.

Argent de poche : Marc LIBERT précise que 22 jeunes sont inscrits pour 80 chantiers, ce qui fait une moyenne de 3 chantiers par jeune.

Forum : Michel BRARD reprécise la date du 1^{er} septembre et propose de constituer une équipe de volley « élus », un tournoi étant organisé à cette occasion.

Terres de Jim : Monsieur le Maire émet l'idée d'une exposition photos à l'occasion de cette manifestation.

Fougères Agglomération et le financement des entreprises : Jean-Marc COSTENTIN interroge le Maire s'il a connaissance de difficultés que rencontrerait la société Monbana étant donné que Fougères Agglomération avait participé financièrement de façon importante pour permettre l'implantation de cette entreprise sur le Pays de Fougères. Le Maire indique qu'il n'a pas d'informations précises à ce sujet mais souligne qu'il est important que la collectivité s'implique lorsqu'il y a des créations d'emplois à la clé, comme a pu le faire l'ex communauté de communes de Louvigné pour l'implantation de l'entreprise Légulice à Poilley même si effectivement cela génère des risques pour la collectivité. Nicolas Hardy indique que les élus communautaires doivent quand même être prudents dans ce domaine car cela peut créer des tensions entre les entreprises notamment lorsqu'elles sont en difficultés.

Taxe transport : Nicolas HARDY, au contact des entreprises professionnellement, fait remarquer qu'on le questionne régulièrement sur le versement de la taxe transport. Une information de Fougères Agglomération à ce sujet serait nécessaire vis-à-vis des entreprises.

ASCA : Michel BRARD interroge le Maire sur les activités de l'ASCA pour cet été. Le Maire indique qu'il n'a pas eu d'informations. Nicolas HARDY précise que des activités sont prévues pour l'été mais ne sait pas dans quel cadre l'ASCA les organise.

Agrès voie verte : Il est fait quelques observations sur le côté dangereux de certains agrès.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 30 août 2017 à 20 h 00 (si besoin)
mercredi 13 septembre 2017 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 23 août 2017 à 18 h 30
- Réunion révision du PLU : mardi 26 septembre 2017 à 18 h 00
(restitution du diagnostic)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire
Catherine LÉBOUCQ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

